

ARTICLE 3 COMMISSIONS ET SOUS COMMISSIONS

La Commission Départementale de Football se fait aider par des Sous-Commissions parmi lesquelles :

- Sous-Commission des litiges et disciplines,
- Sous-Commission d'arbitrage,
- Sous-Commission technique et formation des cadres,
- Sous-Commission de presse, propagande et information,
- Sous-Commission des coupes et championnats,
- Sous-Commission calendriers et homologations,
- Sous-Commission des licences, etc...

Ces Sous-Commissions n'ont qu'un rôle de gestion. Elles doivent soumettre toute proposition de décision au Bureau de la Commission.